

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903865-20200724-202002-AU

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2ème TRIMESTRE 2020

N° 2020-02

RECUEIL**Arrêté 2020/ANC/P/39/264 du 02/04/2020**

Un adjoint administratif territorial au 11^{ème} échelon, soit l'indice brut 412 – majoré 368- est maintenu au bénéfice d'un congé de longue durée du 14/12/2019 au 13/06/2020 inclus.

Arrêté 2020/ANC/P/40/265 du 02/04/2020

Un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 5^{ème} échelon, est maintenu au bénéfice d'un congé de longue maladie rémunéré à demi traitement du 05/10/2019 au 04/10/2020 inclus.

Arrêté 2020/STV/31/266 du 08/04/2020

A l'occasion de travaux de rénovation, le camion nacelle utilisé à cet effet par la société CANOPEE sera exceptionnellement autorisé à stationner devant le numéro 98 de la rue du Général Leclerc, du 23 avril au 24 avril 2020 inclus, de 8h à 18h. La circulation sera partiellement restreinte devant le numéro 98 de la rue du Général Leclerc.

Arrêté 2020/STV/32/267 du 08/04/2020

A l'occasion de travaux de réparation de fourreaux, qui se dérouleront durant trois jours, entre le 11 et le 13 mai 2020, sur la chaussée devant le numéro 62 de la rue Lalau, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

La circulation sera partiellement restreinte, devant le numéro 62 de la rue Lalau, délimitée par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/STV/33/268 du 08/04/2020

A l'occasion de travaux de télécommunications, qui se dérouleront durant cinq jours, entre le 7 mai et le 13 mai 2020, devant les numéros 50 à 56 de la rue Gambrinus, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit devant les numéros 50 à 56 de la rue Gambrinus et aux abords du chantier.

La circulation sera partiellement restreinte, devant les numéros 50 à 56 de la rue Gambrinus, délimitée par des balises lestées et éventuellement alternée par feux tricolores.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/TS/6/269 du 08/04/2020

Les adhérents de l'association Les Potagers Familiaux Marquettois, sis chemin de Wervicq à Marquette-lez-Lille, sont autorisés à se rendre sur les parcelles qui leur sont attribuées en se conformant strictement aux mesures suivantes :

- présence de 6 personnes maximum par demie-journée, et présence éventuelle d'un membre du bureau,

- présence à raison de 2 heures maximum par adhérent et par jour (uniquement pour la récolte de fruits et légumes, préparation des terrains et semis ou plantations). Tout rassemblement est strictement interdit.
- le planning de présences des adhérents sera géré par le Président de l'Association des Potagers Familiaux Marquettois que les adhérents seront tenus de contacter avant tout déplacement sur le site. Lesdits adhérents s'engagent à respecter le créneau horaire qui leur sera accordé.
- respect par chaque personne présente sur le site des Potagers Familiaux Marquettois des distanciations sociales pour éviter tout risque de contamination (distance de 1 mètre minimum)
- obligation pour chaque adhérent présent de se laver les mains, de porter un masque et des gants.

Arrêté 2020/STE/3/270 du 10/04/2020

L'entreprise Espace Toiture des Weppes est autorisée à installer un échafaudage du 20/4 au 19/5/2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/STV/34/271 du 16/04/2020

A l'occasion de travaux de branchement gaz en trottoir et zone de stationnement, devant le numéro 122 de la rue Pasteur, qui se dérouleront durant trois jours du 27 avril au 29 avril 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit des numéros 120 à 124 de la rue Pasteur et réservée à l'entreprise.

La circulation sera maintenue en double sens aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ANC/P/41/272 du 16/04/2020

A compter du 04 avril 2020, un agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 04 avril 2020 au 30 avril 2020 inclus à demi-traitement.

Arrêté 2020/ANC/P/42/273 du 16/04/2020

A compter du 04 avril 2020, un agent de maîtrise, 6ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 04 avril 2020 au 15 mai 2020 inclus à demi-traitement.

Arrêté 2020/ANC/P/43/274 du 21/04/2020

Un gardien-brigadier de Police Municipale, en poste à la ville de Marquette Lez Lille, est commissionné à l'effet de constater les infractions relatives au Code de l'Urbanisme, au code de la Santé Publique et au code de l'Environnement.

Arrêté 2020/STV/35/275 du 21/04/2020

A l'occasion d'un déménagement sur la commune de Marquette-Lez-Lille, qui se déroulera durant deux jours, du 1 au 2 mai 2020, dans le lotissement « Les Rives des SENS » situé rue du Bas de l'Enfer Bâtiment D :

- Transport effectué avec véhicule personnel immatriculé : FN-796-YX ou FK-265-BY.

Décision 2020/DDM/4/276 du 22/04/2020

La présente décision, prise au nom de la Commune par acte du 22 avril 2020, a pour but de procéder au versement, par la Commune, au profit du CHU de Lille de la somme de mille euros (1000 euros). Ce versement sera imputé sur le compte 6713.

Arrêté 2020/TS/6/277 du 23/04/2020

L'article de l'arrêté municipal n°4/257 du 30 mars 2020 est modifié comme suit :

CIMETIERE COMMUNAL :

- Accès autorisé dans le cadre des opérations funéraires

Ouverture au public les vendredis et mardis matins de 9H à midi à compter du 24 avril 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Présence limitée à 1 personne par tombe, respect des mesures barrières et des mesures de distanciation sociale.

Arrêté 2020/STV/36/278 du 23/04/2020

A l'occasion de travaux de réfection d'une bouche d'égout, rue de l'Abbaye de Saint Wandrille, en face du numéro 2, qui se dérouleront durant 5 jours du 18 mai au 22 mai 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

La circulation rue de l'Abbaye de Saint Wandrille sera restreinte et régulée par feux tricolores en face du numéro 2.

Le stationnement rue de l'Abbaye de Saint Wandrille sera strictement interdit aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise sur le trottoir pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/STV/37/279 du 23/04/2020

A l'occasion de travaux de réfection d'une bouche d'égout, rue de l'Abbaye de Saint Wandrille, en face du numéro 19, qui se dérouleront durant 5 jours du 25 mai au 29 mai 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

La circulation rue de l'Abbaye de Saint Wandrille sera restreinte et régulée par feux tricolores en face du numéro 19.

Le stationnement rue de l'Abbaye de Saint Wandrille sera strictement interdit aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise sur le trottoir pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ADS/14/280 du 24/04/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ADS//15/281 du 24/04/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ADS/16/282 du 24/04/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ADS/17/283 du 24/04/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ADS/18/284 du 24/04/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/STE/4/285 du 24/04/2020

L'entreprise Locufier Couverture est autorisée à installer un échafaudage du 30/4 au 5/5/2020 à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/STV/38/286 du 28/04/2020

A l'occasion de travaux de forage dirigé, rue de Menin, à l'intersection avec la rue de Wervicq, qui se dérouleront entre le 11 mai et le 12 juin 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

La circulation sera partiellement restreinte rue de Menin, à l'intersection avec la rue de Wervicq, et délimitée par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise sur le trottoir pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/STV/39/287 du 28/04/2020

A l'occasion de travaux de branchement d'eau potable, qui se dérouleront devant le numéro 2 de la rue Denis du Péage, durant cinq jours du 11 mai au 15 mai 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement rue Denis du Péage sera strictement interdit devant le numéro 2 et aux abords du chantier.

La circulation rue Denis du Péage sera partiellement restreinte devant le numéro 2, délimitée par des balises lestées et éventuellement alternée par feux tricolores.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise sur le trottoir pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ANC/P/44/288 du 28/04/2020

A compter du 01/05/2020, un agent est recruté en qualité d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 15 mai 2020 inclus. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie professionnelle.

Arrêté 2020/ADS/19/289 du 30/04/2020

Le permis de construire délivré à Notre Logis représentée par Monsieur DELANNAY Arnaud est transféré à SCCV MARQUETTE DECAUVILLE représentée par Monsieur CATRICE Vincent.

Arrêté 2020/ANC/P/45/290 du 05/05/2020

A compter du 01 mai 2020, un agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, échelon, est placée en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 01 mai 2020 au 11 mai 2020 inclus à demi-traitement.

Arrêté 2020/STV/40/291 du 07/05/2020

A l'occasion de travaux de rénovation qui se dérouleront durant trois jours, du 11 au 13 mai 2020, rue de Lille, le stationnement sera réglementé comme suit pendant la durée du chantier :
Le stationnement sera strictement interdit face au numéro 16 de la rue de Lille par mesure de sécurité.

Arrêté 2020/TS/7/292 du 11/05/2020

L'article 1 de l'arrêté municipal n°2020/6/277 du 23 avril 2020 est modifié comme suit :

Sont ouverts à compter du 11 mai 2020 :

- CIMETIERE COMMUNAL tous les jours de 8H à 19H. Accès sous condition du respect des mesures barrières et des mesures de distanciation physique.

- EGLISE SAINT AMAND, place de l'Hôtel de Ville à Marquette tous les jours de 12H à 18H. Accès sous condition du respect des mesures barrières et des mesures de distanciation physique.

- CHEMINS DE HALAGE : Canal de Roubaix (Marque) / Canal de la Deûle

Demeurent fermés, au public, du fait du classement en zone rouge du département du Nord, à compter de la date du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, les sites suivants :

PARCS ET JARDINS de la Commune de Marquette Lez Lille

Parc de l'Hôtel de Ville

Parc du Vert Bois

Parc Samain

Parc Wicar

Parc de la Plaine Ravel

Parc Becquerel

Parc Etang de Pêche

Parc Pasteur

Arrêté 2020/ADS/20/293 du 11/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/STV/41/294 du 11/05/2020

A l'occasion de travaux sur le réseau électrique, chemin de Wervicq, du numéro 58 jusqu'à la rue de Menin, qui se dérouleront durant cinq jours entre le 18 mai et le 31 juin 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

- Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

- La circulation sera partiellement restreinte, délimitée par des balises lestées et éventuellement alternée par feux tricolores chemin de Wervicq, du numéro 58 jusqu'à la rue de Menin.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

- Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise sur le trottoir pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ADS/21/295 du 11/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ADS/22/296 du 11/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/STV/42/297 du 11/05/2020

La société Hexactus est autorisée à utiliser une nacelle sur la chaussée durant 1 jour, le 8 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales suivantes :

La circulation sera strictement Interdite devant le numéro 23 rue du Moulin durant l'Intervention.

Arrêté 2020/ANC/P/46/298 du 11/05/2020

Un Technicien Principal 2ème classe, titulaire au 4ème échelon, responsable du service « Espaces Verts et Propreté » est suspendu à titre conservatoire de ses fonctions, à compter du mardi 12 mai 2020 et pour une durée maximale de 4 mois soit jusqu'au 12 septembre 2020.

Arrêté 2020/STV/43/299 du 11/05/2020

A l'occasion de travaux d'installation de mobilier urbain (panneaux d'affichage de type 2 m², 8m² déroulant, et journal lumineux), la société 3D Affichage sera autorisée à intervenir sur les espaces verts et voirie rues du Général Leclerc, de Lille, Henri Peters, de Wambrechies, du Touquet, Industrielle, de l'Humanité, d'Ypres, des Platanes, Pasteur, de Lommelet, de Menin, des Martyrs de la Résistance, Lalau, Saint Venant, de Cassel, du Pont de l'Abbaye, Avenue Decauville, Allée des Marronniers et Voie Intercommunale, du 18 au 29 mai 2020, de 8h à 17h. Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/STB/2/300 du 12/05/2020

Une personne est autorisée à installer une benne du 25 au 29 mai 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/ADS/23/301 du 13/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ANC/P/47/302 du 14/05/2020

A compter du 12 mai 2020, un agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, 8ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

- Du 12 mai 2020 au 31 mai 2020 inclus à demi-traitement

Arrêté 2020/STV/44/303 du 15/05/2020

A l'occasion de travaux de voirie sur le chemin de halage du canal de la Deûle, dont l'exécution se déroulera durant 5 jours entre le 26 mai et le 16 juin 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La circulation des piétons, cyclistes et cavaliers sur le chemin de halage du canal de la Deûle sera strictement interdite du pont de l'abbaye jusqu'à la limite communale avec La Madeleine. Une déviation sera mise en place par la rue de Lille.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2020/ANC/P/48/304 du 15/05/2020

A compter du 18 mai 2020, un agent est recruté en qualité d'agent technique – pôle patrimoine / logistique - pour une période allant jusqu'au 14 août 2020 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'intéressé est soumis à une période d'essai de 13 jours ouvrés qui permettra à la Collectivité d'évaluer les compétences de l'agent et à ce dernier d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent. La Collectivité se réserve la possibilité de renouveler une fois la période d'essai pour une durée au plus égale à sa durée initiale.

Arrêté 2020/ANC/P/49/305 du 15/05/2020

A compter du 18 mai 2020, un agent est recruté en qualité d'agent technique – pôle environnement / brigade de propreté - pour une période allant jusqu'au 14 août 2020 Inclus.

L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'intéressé est soumis à une période d'essai de 13 jours ouvrés qui permettra à la Collectivité d'évaluer les compétences de l'agent et à ce dernier d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.

La Collectivité se réserve la possibilité de renouveler une fois la période d'essai pour une durée au plus égale à sa durée Initiale.

Arrêté 2020/STE/5/306 du 15/05/2020

La société IMMO GESTION est autorisée à installer un échafaudage du 22 au 31 mai 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/STV/45/307 du 15/05/2020

A l'occasion d'un chantier d'élagage et d'abattage d'arbres, rues de la Deûle, des Semailles, de Lommelet et René Derville, dont l'exécution se déroulera entre le 25 et le 29 mai 2020 inclus, le stationnement des véhicules sera strictement interdit à proximité du chantier pendant la durée du chantier.

Arrêté 2020/ANC/P/50/308 du 18/05/2020

Annulé

Arrêté 2020/STV/46/309 du 18/05/2020

A l'occasion de la création de deux branchements de gaz, en chaussée et trottoir, du numéro 45 au 63 de la rue de Quesnoy, qui se déroulera durant 5 jours entre le 25 mai et le 15 juin 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit du numéro 45 au 63 de la rue de Quesnoy.

- La circulation sera strictement interdite du numéro 45 au 63 de la rue de Quesnoy, et délimitée par des balises lestées, durant les heures de chantier (de 8h à 18h). Une déviation sera mise en place par la rue Georges Maertens.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/STB/3/310 du 19/05/2020

La société France Rénov Express est autorisée à installer une benne du 02 au 06 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/STE/6/311 du 19/05/2020

La société France Rénov Express est autorisée à Installer un échafaudage du 02 au 05 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales

Arrêté 2020/ANC/P/51/312 du 19/05/2020

A compter du 16/05/2020, un agent de maîtrise 6^{ème} échelon, est placé en congé de maladie ordinaire rémunéré dans les conditions suivantes :

- Du 16/05/2020 au 19/06/2020 inclus à demi-traitement

Arrêté 2020/STB/4/313 du 20/05/2020

La SCCV Grand Angle est autorisée à installer une benne du 20 mai au 18 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/STV/47/314 du 20/05/2020

A l'occasion de travaux d'installation de mobilier urbain (journaux lumineux), la société Lumiplan sera exceptionnellement autorisée à installer un camion grue sur la chaussée, rues d'Ypres, du Pont de l'Abbaye, de Menin, de Wambrechies et Voie Intercommunale, le temps de l'intervention durant les heures de chantier (entre 8h et 18h), entre le 27 et le 29 mai 2020 inclus. La circulation sera réglementée comme suit pendant la

durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval

de la zone de travaux. - Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/STV/48/315 du 25/05/2020

A l'occasion de la création de logements, à l'intersection des rues du Pont de l'Abbaye et de Lille, qui se déroulera du 8 juin au 29 août 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit sur le parking situé à l'intersection des rues du Pont de l'Abbaye et de Lille.

La circulation des piétons sera strictement interdite sur le trottoir de la rue du Pont de l'Abbaye côté impair, du Pont de l'Abbaye jusqu'à la rue de Lille. Les piétons seront invités par une signalisation adéquate à emprunter le trottoir d'en face.

La circulation des véhicules sera interdite rue du Pont de l'Abbaye sur la voie de délestage menant vers La Madeleine, et délimitée par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ADS/24/316 du 25/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ADS/25/317 du 25/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/R/SG/5/318 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Miguel BEADES, des fonctions suivantes :

AMENAGEMENT URBAIN, PATRIMOINE, TRAVAUX

- Arrêtés d'occupation du domaine public : travaux voirie, stationnement, circulation, signalisation, benne, échafaudage, marché, foire, braderie, ducasse, animations, fêtes locales...).
- Documents d'urbanisme (DTA, SCOT, PLU...).
- Certificats d'urbanisme simples et opérationnels (CUa et CUb), notes de renseignements d'urbanisme, autorisations préalables aux travaux de division de logements.
- Aménagements urbains (Zone d'Aménagement Concerté, Concessions, Projet Urbain Partenarial...).
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- Exercice du droit de préemption : Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), demandes de préemption à l'intercommunalité, préemption par la commune, renonciation.
- Demande d'estimation foncière au service des Domaines.
- Travaux sur le domaine public communal (équipements et espaces publics).

- Etablissements Recevant du Public (ERP) : suivi des ERP et participation aux commissions de sécurité sur l'ensemble de la commune.
- Mobiliers communaux, affichage – Règlement Local de Publicité (règlementation, autorisations et déclarations préalables pour l'installation d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne).
- Eclairage public et chauffage des équipements communaux : programmations des investissements, évolution technologique des équipements, maîtrise des consommations, implantation, esthétique.

ESPACES VERTS

Aménagements des parcs, des jardins, des espaces verts et des espaces plantés de la commune.

ACCESSIBILITE

Agenda d'Accessibilité Programmée, animer la commission communale d'accessibilité, avis et participation aux commissions accessibilité (ERP).

FLOTTE AUTOMOBILE

Programmation, acquisition, gestion, entretien, cession, destruction.

HYGIENE PUBLIQUE, PROPRETE

Orienter les priorités du service propreté, définir les méthodologies employées. Hors champ des pouvoirs de police du Maire en matière d'hygiène, d'indécence et de salubrité

RESEAUX

Adduction d'eau potable, gaz, électricité (haute et basse tension), télécommunications, numérique, vidéoprotection.

VIE ECONOMIQUE

Lien avec les entreprises sur le territoire.

Création d'un réseau et promotion d'une union commerciale

Animation du réseau

Arrêté 2020/ADS/26/319 du 25/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/R/SG/6/320 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Madame Carole DEPRICK, 2^{ème} adjointe, des fonctions suivantes :

ECONOMIE GENERALE ET CONTROLE DE GESTION

- Budgets et comptes
- Fiscalité
- Emprunt
- Contrôle de gestion
- Achats publics et assurances
- Contractualisation foncières
- Régies
- Suivi financier des conventions d'objectifs

Arrêté 2020/R/SG/7/321 du 25/05/2020

Délégation de signature est attribuée à plusieurs agents pour délivrer valablement, sous notre surveillance et notre responsabilité, toutes copies, extraits et bulletins d'Etat Civil, quelle que soit la nature des actes.

Arrêté 2020/R/SG/8/322 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Hugues DUTHOIT, 3ème Adjoint, des fonctions suivantes :

VIE SCOLAIRE :

- Enseignement public et privé.
- Relations avec les équipes éducatives (corps enseignant, Inspection de l'Education Nationale, rectorat, associations de parents d'élèves).
- Accords de réciprocité.

PERI ET EXTRA-SCOLAIRE

- Restauration scolaire.
- Actions périscolaires et extra-scolaires (garderies, études, temps pour apprendre seuls, mercredi récréatif...).

PETITE ENFANCE

- Relais Assistants Maternels (RAM).
- Multi-accueil (crèches) et modes de garde.

JEUNESSE

- Séjours.
- Accueils de Loisirs.
- Fonds d'Initiatives Jeunes.
- Assemblée des Jeunes.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS MARQUETTOISES ET MAISON DES ASSOCIATIONS

RELATIONS PARTENARIALES (CAF, UTPAS, PMI...)

Institutions extérieures : CAF, UTPAS, PMI, DEPARTEMENT...
Contrat Enfance Jeunesse

POLITIQUE SPORTIVE

- Ecole de découverte du sport.
- Animations sportives.
- Académie des sports.
- Relations avec les associations.
- Stratégie sportive.
- Création, gestion et entretien des équipements sportifs.

Arrêté 2020/R/SG/9/323 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Madame Carine LELIEVRE, 4^{ème} Adjointe, des fonctions suivantes

ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- Création et portage d'événements Marquettois.

- Développement de partenariats.
- Suivi d'événements intercommunaux.
- Mise en œuvre de projets d'animations récurrentes.
- Animation des sites historiques Marquettois.
- Création et portage d'événements et rendez-vous culturels.
- Favoriser la création locale.
- Développement et rayonnement du Conservatoire.

Arrêté 2020/R/SG/10/324 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Jérôme MATHIEU, 5ème Adjoint, des fonctions suivantes :

TRANSITION ECOLOGIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Adapter les politiques publiques pour une meilleure consommation :

- Développement de l'éco-mobilité et valorisation des modes de déplacements alternatifs.
- Réseau de bornes recharges véhicules électriques (Métropole Européenne de Lille - MEL).
- Plan de Déplacement Administratif (PDA).
- Pedibus.
- Sensibilisation de la population (Familles Energie Positive - MEL) et des agents sur l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Poursuite de la Charte Engagement Plan Climat Air Energies territorial (PCAET) et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
- Autopartage.
- qualité de l'air (Observatoire régional de l'air /ATMO MEL).
- Zones à Faibles Emissions.
- V'Lille.

2 - Préserver la biodiversité, protéger les ressources

- respect de l'espace public.
- végétalisation/verdissement des façades de particuliers.
- plan local de préservation de la biodiversité.
- limiter l'emploi de l'eau.
- sensibilisation et actions sur le tri des déchets (Familles Zéro déchets - MEL...).
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - gestion des eaux de ruissellement, des réseaux de becques (USAN).
- mise en place de ruches.

3 - Créer des synergies intercommunales

- favoriser les échanges de bonnes pratiques.
- créer des événements de sensibilisation.
- Arc-Nord métropolitain (espaces naturels, boisement...).

4 - Intégrer des modes de production et de consommation responsables

- poser des critères environnementaux, éthiques et équitables dans les marchés (restauration...).
- tri et collectes/recyclage.

5 – Rechercher « l'éco-exemplarité » (labels...)

Arrêté 2020/R/SG/11/325 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Madame Chantal ABOUCAYA, 6^{ème} adjointe, des fonctions suivantes :

CAPITAL HUMAIN

- Comité Technique Paritaire (CTP).
- Commission Administrative Paritaire (CAP).
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- Suivi et relations avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal.
- Recrutement : personnel titulaire et non titulaire (emplois aidés, saisonniers, stages, ...).
- Formation.
- Discipline.
- Carrières des agents : avancement, promotion interne, etc...
- Organigramme.
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).

Arrêté 2020/R/SG/12/326 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Boumediene MIMOUN, 7^{ème} Adjoint, des fonctions suivantes:

LOGEMENT

- Gestion des demandes de logements sociaux, participation à la commission d'attribution de logement, proposition de candidats.
- Relations avec les partenaires et bailleurs sociaux
- Habitat, observatoire foncier, analyse démographique/sociologique.

SANTE

- Politique de santé et de prévention des risques.

EMPLOI

- Relations avec les partenaires territoriaux (ALPES, Maison de l'Emploi, Pôle Emploi ...).
- Promotion de la politique territoriale en matière d'emploi, sur le territoire de la ville.

ACTION SOCIALE

- Politique en matière de gérontologie, de solidarité sociales et de l'intergénérationnel à caractère social.
- Relations avec les organismes sociaux et associations locales en lien avec la solidarité.

RELATIONS AVEC LES ORGANISMES SOCIAUX ET LES ASSOCIATIONS LOCALES EN LIEN AVEC LA SOLIDARITE**Arrêté 2020/R/SG/13/327 du 25/05/2020**

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Francis CAILLAUX, des fonctions suivantes relatives à l'Administration Générale, aux associations patriotiques et à la vie internationale :

ADMINISTRATION GENERALE :

- Etat-civil
- Affaires militaires
- Elections, dont commission de révision des listes électorales

- Population (dont recensement)
- Cimetière
- Guichet unique
- Gestion des salles municipales
- Fournitures administratives

REFERENT AUPRES DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

VIE INTERNATIONALE

- relations avec les partenaires de nos villes jumelles et comités de jumelage.
- mise en œuvre de manifestations et anniversaires jumelage/parrainage.
- dynamique de nos jumelages/parrainages.

Arrêté 2020/R/SG/14/328 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Dara SARNIRAND, des fonctions suivantes relatives à la Ville Numérique :

ACCES A INTERNET POUR TOUS- ADMINISTRATION NUMERIQUE – ATTRACTIVITE NUMERIQUE:

- Espace public numérique.
- Initiation aux outils numériques.
- Accompagnement des publics spécifiques vers le numérique.
- Promotion des services et outils numériques.
- Accessibilité pour tous aux applications et services (W3C, lecture vocale...).
- Sensibilisation à la sécurité sur internet.
- Utilisation de systèmes interopérables ou de logiciels libres.
- Accès aux droits et démarches administratives.
- Guichet unique numérique.
- Compte personnalisé sur le site de la Ville.
- Transactions dématérialisées.
- Guide des aides publiques.
- Open data.
- Accueil en ligne des nouveaux arrivants.
- Découverte du territoire et de ses acteurs.
- Mise en place d'outils numériques intercommunaux (applications Enjoy Mel, Melcome...).
- Faciliter les relations internationales grâce au net.
- e-réputation.
- Espace d'expression citoyenne pour consulter ou concerter.
- Points d'accès public à internet.
- Répertoire numérique associatif.
- Utilisation d'outils de communication numérique.

Arrêté 2020/R/SG/15/329 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Damien PHILIPS, des fonctions suivantes relatives à la proximité.

Il sera à l'écoute des concitoyens et fera, dès lors qu'il sera sollicité, remonter leurs avis, leurs préoccupations et doléances, leurs projets collectifs ou individuels, ou toutes autres demandes.

Arrêté 2020/R/SG/16/330 du 25/05/2020

Est donnée délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Madame Emeline ALLOUCHERY, des fonctions suivantes relatives à l'attractivité de la ville. Elle accompagnera Madame Carine LELIEVRE, adjointe à l'attractivité de la Ville, dans l'exercice de sa délégation : - Création et portage d'événements Marquettois. - Développement de partenariats.- Suivi d'événements intercommunaux. - Mise en œuvre de projets d'animations récurrentes. - Animation des sites historiques Marquettois. - Création et portage d'événements et rendez-vous culturels. - Favoriser la création locale. - Développement et rayonnement du Conservatoire.

Arrêté 2020/R/STP/1/331 du 25/05/2020

Annulé

Arrêté 2020/R/STV/49/332 du 26/05/2020

A l'occasion de travaux de fibre optique, sur le trottoir de la rue de la Fontaine, qui se dérouleront durant 5 jours entre le 8 et le 19 juin 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier. - Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. - Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STE/7/333 du 26/05/2020

La Société Bâti Goncalves est autorisé à installer un échafaudage du 04 au 19 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/R/TS/8/334 du 27/05/2020

L'arrêté municipal 2020/TS/5/269 du 8 avril 2020 portant mesures et restrictions d'accès au site des potagers familiaux marquettois, sis chemin de Wervicq, est abrogé à compter de ce jour.

Arrêté 2020/ADS/27/335 du 28/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ANC/P/52/336 du 28/05/2020

A compter du 18 juin 2020, un agent est recruté en qualité d'agent technique pôle environnement / brigade de propreté - pour une période allant jusqu'au 14 août 2020 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. L'intéressé est soumis à une période d'essai de 8 jours ouvrés qui permettra à la Collectivité d'évaluer les compétences de l'agent et à ce dernier d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent. La Collectivité se réserve la possibilité de renouveler une fois la période d'essai pour une durée au plus égale à sa durée initiale.

Arrêté 2020/R/STV/50/337 du 28/05/2020

A l'occasion de travaux de réfection d'une bouche d'égout, rue Wicar, en face du numéro 38, qui se dérouleront durant 5 jours entre le 8 juin et le 15 juillet 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. La circulation rue Wicar sera éventuellement restreinte en face du numéro 38, et délimitée par des balises lestées.

Le stationnement rue Wicar sera strictement interdit aux abords du chantier. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise sur le trottoir pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STV/51/338 du 28/05/2020

Annulé

Arrêté 2020/ADS/28/339 du 29/05/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/R/STV/52/340 du 29/05/2020

A l'occasion de travaux de réfection d'une bouche d'égout, rue de l'Abbaye de Saint Wandrille, en face du numéro 19, qui se dérouleront durant 5 jours entre le 2 et le 17 juin 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. La circulation rue de l'Abbaye de Saint Wandrille sera restreinte et régulée par feux tricolores en face du numéro 19. Le stationnement rue de l'Abbaye de Saint Wandrille sera strictement interdit aux abords du chantier. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise sur le trottoir pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ANC/P/53/341 du 29/05/2020

A compter du 1er juin 2020, un agent est recruté en qualité d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 09 juin 2020 inclus. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2020/R/TS/9/342 du 29/05/2020

L'article 1 de l'arrêté municipal n°2020/TS/7/292 du 11 mai 2020 est modifié comme suit :
Sont ouverts au public à compter de ce jour, aux horaires en vigueur et affichés à chaque entrée.

PARCS ET JARDINS de la Commune de Marquette Lez Lille

Parc de l'Hôtel de Ville

Parc du Vert Bois

Parc Samain

Parc Wicar

Parc de la Plaine Ravel

Parc Becquerel

Parc Étang de Pêche

Parc Pasteur

Il appartiendra à chacun de respecter, en ces lieux, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale incluant la distanciation physique, et les règles en vigueur relatives au rassemblement (telles qu'à ce jour mentionnées par le Décret susvisé n°2020-548 du 11 mai 2020).

Arrêté 2020/ANC/P/54/343 du 29/05/2020

Annulé

Arrêté 2020/R/STE/8/344 du 2/06/2020

La société IMMO GESTION est autorisée à prolonger son installation d'un échafaudage du 31 mai au 11 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/ADS/29/345 du 02/06/2020

Le permis de construire est accordé pour le projet décrit dans la demande et est assorti des prescriptions et observations énoncées.

Arrêté 2020/R/STV/53/346 du 2/06/2020

A l'occasion d'un déménagement, le camion utilisé par une personne sera exceptionnellement autorisé à stationner sur la chaussée devant le numéro 96 bis de la rue du Général Leclerc, le 9 juin 2020 entre 8h et 18h.

Arrêté 2020/ADS/30/347 du 02/06/2020

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2020/R/STB/5/348 du 3/06/2020

Une personne est autorisée à installer une benne du 15 au 17 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/R/STV/54/349 du 3/06/2020

A l'occasion de la dépose de mobilier urbain, la société Clear Channel sera autorisée à intervenir sur les espaces verts et voirie rues du Général Leclerc, de Quesnoy, Pasteur, d'Ypres, de Wambrechies, du Touquet, de Lille, de la Station, des Platanes, de l'Humanité, Square Fillon et Chemin de Wervicq, du 8 au 12 juin 2020 inclus, de 8h à 18h. Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STV/55/350 du 3/06/2020

A l'occasion de la pose d'une ligne aérienne, sur l'espace vert devant la salle de sport du Touquet, en vue d'un raccordement électrique pour le chantier rue du Touquet, qui se déroulera entre le 8 juin et le 21 décembre 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STV/56/351 du 3/06/2020

A l'occasion d'un branchement de gaz, en trottoir, devant le numéro 96 de la rue d'Ypres, qui se déroulera durant 4 jours entre le 8 et le 29 juin 2020, le stationnement sera réglementé comme suit pendant la durée du chantier :

- Le stationnement sera strictement interdit devant le numéro 96 de la rue d'Ypres et autour du chantier. - Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. - Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ADS/31/352 du 04/06/2020

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2020/ADS/32/353 du 04/06/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ADS/33/354 du 05/06/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/ANC/P/55/355 du 05/06/2020

A compter du 1 juin 2020, un éducateur territorial des APS principal de 1ère classe à temps complet percevra en fonction du temps réalisé des indemnités dans le cadre de missions d'astreinte générale.

Décision 2020/DDM/5/356 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Arrêté 2020/ANC/P/56/357 du 08/06/2020

A compter du 10 juin 2020, un agent est recruté en qualité d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 28 juin 2020 inclus. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2020/ANC/P/57/358 du 08/06/2020

A compter du 11 juin 2020, un agent est recruté en qualité d'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 août 2020 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de seconde classe pour une durée hebdomadaire de service de 17h30 heures. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé parental.

Décision 2020/DDM/6/359 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/7/360 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/8/361 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/9/362 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/10/363 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/11/364 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/12/365 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/13/366 du 08/06/2020

Annulée

Décision 2020/DDM/14/367 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/15/368 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/16/369 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : achat de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/17/370 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/18/371 du 08/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/19/372 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/20/373 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/21/374 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/22/375 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/23/376 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/24/377 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/25/378 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/26/379 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de case pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/27/380 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/28/381 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : achat de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/29/382 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de case pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/30/383 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de case pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/31/384 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : renouvellement de case pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/32/385 du 09/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 09/06/2020 : achat de terrain pour 30 ans à une personne.

Arrêté 2020/R/STV/57/386 du 9/06/2020

A l'occasion de travaux de voirie sur le chemin de halage du canal de la Deûle, dont l'exécution se déroulera durant 5 jours entre le 15 juin et le 3 juillet 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La circulation des piétons, cyclistes et cavaliers sur le chemin de halage du canal de la Deûle sera strictement interdite du pont de l'abbaye jusqu'à la limite communale avec La Madeleine. Une déviation sera mise en place par la rue de Lille. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2020/R/STV/58/387 du 9/06/2020

A l'occasion de la remise en état du tapis de chaussée avenue Industrielle, devant le numéro 6, qui se déroulera durant un jour entre le 22 juin et le 24 juillet 2020, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit devant le numéro 5 de l'avenue Industrielle et aux abords du chantier.

La circulation avenue Industrielle sera restreinte en demi-chaussée devant le numéro 6, délimitée par des balises lestées et éventuellement alternée par des feux tricolores. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. - Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STV/59/388 du 10/06/2020

La société BVT Services est autorisée à utiliser une nacelle sur la chaussée durant 1 jour, le 23 juin 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales suivantes :

- Le stationnement sera strictement interdit devant les numéros 7, 9 et 11 de la rue du Presbytère durant l'intervention.

Arrêté 2020/R/STV/60/389 du 10/06/2020

A l'occasion du coulage d'une chape de béton, au numéro 16 de la rue Saint Antoine de Padoue, qui se déroulera le 26 juin 2020 entre 8h et 12h, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. - Le stationnement sera strictement interdit devant les numéros 14, 16 et 21 de la rue Saint-Antoine de Padoue. La circulation rue Saint Antoine de Padoue sera partiellement restreinte devant le numéro 16, et délimitée par des balises lestées. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. - Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STB/6/390 du 11/06/2020

L'arrêté n°2020/R/STB/5/348 du 03/06/2020 est abrogé.

Arrêté 2020/ADS/34/391 du 11/06/2020

Annulé

Arrêté 2020/ADS/35/392 du 11/06/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Décision 2020/DDM/33/393 du 12/06/2020

La présente décision, prise au nom de la Commune par acte du 12/06/2020 a pour but de procéder à la signature de la convention portant occupation d'un terrain communal, situé au confluent de la Marque et de la Deûle à Marquette-lez-Lille cadastrée section A n°2746 pour une contenance de 6476 m² à compter du 19 juin 2020 jusqu'au 13 septembre 2020 inclus, moyennant le paiement d'une redevance.

Arrêté 2020/R/STV/61/394 du 12/06/2020

Le samedi 20 juin 2020, de 17h30 à 22h30, à l'occasion de la « Fête de la Musique », toute circulation de véhicules sera momentanément ralentie au fur et à mesure de l'avancement du camion discothèque, sur le parcours suivant : rue des Martyrs de la Résistance, rue Henri Peters, rue Lalau, Domaine de la Clairière, rue de l'Abbaye de Saint Wandrille, rue du Général Leclerc, rue de l'Abbaye de Cluny, rue de l'Abbaye de Hautecombe, rue de l'Abbaye du Mont Saint-Michel, rue Faidherbe, rue de Lille, rue, Chanzy, rue Saint Antoine de Padoue, avenue de la Fraternité, rue Saint Exupéry, rue des Fleurs, avenue de la Liberté, rue de la Briqueterie, rue de la Concorde, rue de la Paix, rue de Wambrechies, rue Nouvelle, avenue de l'Egalité, rue du Touquet, rue du Grain Craquant, rue des Semailles, Chemin de Wervicq, rue de l'Abbé Pierre, rue Claude Debussy, rue Maurice Ravel, rue du Docteur Guerin, rue du Docteur Fleming, rue du Docteur Roux, rue du Docteur Calmette, rue de la Deûle, avenue du Maréchal Foch, rue de la Victoire, rue du Quai de la Deûle, rue Pasteur, rue d'Ypres, rue des Platanes, rue de l'Hôpital Saint-Jean de Dieu, rue de la Rhonelle, rue de la Scarpe, rue de l'Espierre, rue de Cassel, rue de thiembronne, rue du Bléquin, rue de l'Escaut, rue de Quesnoy, rue de Looberghe, rue de Terdeghem, rue Jean Froissart, rue de Steenvoorde, rue René Derville, rue Maxence Vandermeersch, rue Albert Samain, Square Fillon, rue Gayant, rue Gambinus, rue Lyderic, rue Marie Cagenon, rue Jeanroy, rue Bernard Wamps, rue de Boeschepe, rue Wicar, rue Watteau, rue d'Hondschoote, rue Watten, rue de Wormhout.

Arrêté 2020/ADS/36/395 du 12/06/2020

Le permis de construire est accordé pour le projet décrit dans la demande et est assorti des prescriptions et observations énoncées.

Décision 2020/DDM/34/396 du 15/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 15/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/35/397 du 15/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 15/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/36/398 du 15/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 15/06/2020 : renouvellement de terrain pour 30 ans à une personne.

Arrêté 2020/ADS/37/399 du 15/06/2020

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2020/R/STV/62/400 du 16/06/2020

A l'occasion de travaux de branchement électrique en trottoir et zone de stationnement, devant le numéro 367B de la rue de Lille, qui se dérouleront durant trois jours entre le 30 juin et le 30 juillet 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier: La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit devant les numéros 367 et 367B de la rue de Lille et réservé à l'entreprise. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux. Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/ADS/38/401 du 16/06/2020

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2020/ANC/P/58/402 du 17/06/2020

La situation d'un agent est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/06/2017 Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 6 ^{ème} échelon Indice Brut : 573 Indice Majoré : 484	A compter du 01/06/2020 Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 7 ^{ème} échelon Indice Brut : 604 Indice Majoré : 508

Arrêté 2020/ANC/P/59/403 du 17/06/2020

La situation d'un agent est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2020 Adjoint technique territorial 5 ^{ème} échelon Indice Brut : 356 Indice Majoré : 332	A compter du 16/08/2020 Adjoint technique territorial 6 ^{ème} échelon Indice Brut : 359 Indice Majoré : 334
Avec un reliquat de 1 an 4 mois 15 jours	Soit un reliquat de 0 jour

Arrêté 2020/ANC/P/60/404 du 17/06/2020

La situation d'un agent est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2019 Agent de maîtrise principal 4ème échelon Indice Brut : 446 Indice Majoré : 392 Avec un reliquat de 1 an 2 mois 10 jours	A compter du 21/09/2020 Agent de maîtrise principal 5ème échelon Indice Brut : 462 Indice Majoré : 405

Arrêté 2020/ANC/P/61/405 du 17/06/2020

Annulé

Arrêté 2020/ANC/P/62/406 du 17/06/2020

La situation d'un agent est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 26/11/2019 Rédacteur principal de 2ème classe 2ème échelon Indice Brut : 399 Indice Majoré : 362 Avec un reliquat de 1 an et 19 jours	A compter du 07/11/2020 Rédacteur principal de 2ème classe 3ème échelon Indice Brut : 415 Indice Majoré : 369

Arrêté 2020/ANC/P/63/407 du 17/06/2020

La situation d'un agent est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 17/12/2018 Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe 6ème échelon Indice Brut : 457 Indice Majoré : 400 Avec un reliquat de 6 mois 27 jours	A compter du 20/05/2020 Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe 7ème échelon Indice Brut : 478 Indice Majoré : 415

Arrêté 2020/ANC/P/64/408 du 17/06/2020

La situation d'un agent est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2020 Ingénieur principal 5ème échelon Indice Brut : 837 Indice Majoré : 685 NBI de 25 points Soit un reliquat de 2 ans 1 mois	A compter du 01/12/2020 Ingénieur principal 6ème échelon Indice Brut : 896 Indice Majoré : 730 NBI de 25 points

Arrêté 2020/ANC/P/65/409 du 17/06/2020

Annulé

Arrêté 2020/ANC/P/66/410 du 17/06/2020

A compter du 1 septembre 2020, un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe au 5^{ème} échelon, soit l'indice brut 444 indice majoré 390, cessera ses fonctions et sera radiée des effectifs communaux.

Arrêté 2020/ADS/39/411 du 17/06/2020

Annulé

Arrêté 2020/ANC/P/67/412 du 17/06/2020

Un agent est titularisé à compter du 01/07/2020 dans le grade d'Adjoint administratif territorial à temps complet.

Arrêté 2020/R/STV/63/413 du 17/06/2020

Annulé

Arrêté 2020/ANC/P/68/414 du 18/06/2020

L'accident dont a été victime un éducateur territorial de jeunes enfants de 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, le 27/05/2020 est reconnu imputable au service.

Arrêté 2020/R/STB/9/415 du 18/06/2020

L'EurI Gérald ARENA est autorisée à installer un échafaudage du 13 au 31 juillet 2020, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/R/STV/64/416 du 19/06/2020

A l'occasion de travaux de branchement de gaz en trottoir et zone de stationnement, devant le numéro 122 de la rue Pasteur, qui se dérouleront du 6 au 10 juillet 2020 inclus, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit des numéros 120 à 124 de la rue Pasteur et réservé à l'entreprise.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STV/65/417 du 19/06/2020

A l'occasion de travaux de branchement électrique en trottoir, devant le numéro 10 du chemin de Wervicq, qui se dérouleront du 13 au 24 juillet 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

La circulation sera partiellement restreinte et délimitée par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/STS/1/418 du 22/06/2020

L'arrêté n° 2019/R/STS/03/1373 du 11/12/2019 est abrogé.

Arrêté 2020/ANC/P/69/419 du 22/06/2020

A compter du 22 juin 2020, un agent est recruté en qualité d'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 août 2020 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de longue durée.

Arrêté 2020/ANC/P/70/420 du 22/06/2020

A compter du 23 juin 2020, un agent est recruté en qualité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 24 juillet 2020 inclus.
Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible.

Décision 2020/DDM/37/421 du 23/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 23/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/38/422 du 23/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 23/06/2020 : achat de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/39/423 du 23/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 23/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/40/424 du 23/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 23/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Arrêté 2020/R/STV/66/425 du 23/06/2020

A l'occasion de travaux de voirie sur le chemin de halage du canal de la Deûle, dont l'exécution se déroulera du 29 juin au 10 juillet 2020, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La circulation des piétons, cyclistes et cavaliers sur le chemin de halage du canal de la Deûle sera strictement interdite du pont de l'abbaye jusqu'à la limite communale avec La Madeleine. Une déviation sera mise en place par la rue de Lille.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2020/ANC/P/71/426 du 23/06/2020

Un adjoint administratif territorial, au 4ème échelon, soit l'indice brut 354 - indice majoré 330, est admise en congé maternité du 28 Août 2020 au 17 Décembre 2020 inclus.

Décision 2020/DDM/41/427 du 23/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 23/06/2020 : achat de terrain pour 30 ans à une personne.

Arrêté 2020/R/STV/67/428 du 24/06/2020

A l'occasion de travaux de branchement de réseaux divers en trottoir, avenue Decauville sur une longueur de 30 m, face à l'ancien site de Délifrance, qui se dérouleront du 20 au 31 juillet 2020, la circulation sera réglementée comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

La circulation sera éventuellement restreinte et délimitée par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2020/R/SG/17/429 du 24/06/2020

Monsieur Francis CAILLAUX est délégué pour exercer les fonctions d'Officier d'État Civil de la ville de Marquette-lez-Lille, afin de procéder au mariage de Thibaut AGONDANOU et Moudoukpê SAGBO en date du 27 juin 2020 à 14h00.

Arrêté 2020/R/SG/18/430 du 24/06/2020

Monsieur Francis CAILLAUX est délégué pour exercer les fonctions d'Officier d'État Civil de la ville de Marquette-lez-Lille, afin de procéder au mariage de Anis HAMDAOUI et Lucie KERAUDRAN en date du 18 juillet 2020 à 12h00.

Arrêté 2020/ANC/P/72/431 du 24/06/2020

A compter du 1 juillet 2020, un Adjoint Administratif principal de 1ère classe au 7ème échelon, est autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel, sur autorisation, à raison de 90 % du temps plein pour une période de un an. Cette autorisation est renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de trois ans. A l'issue de cette période de trois ans, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

Arrêté 2020/ANC/P/73/432 du 24/06/2020

A compter du 01/06/2020, un adjoint administratif titulaire, est mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale jusqu'au 18 décembre 2021 (renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 renouvellements de trois ans à compter de la date de la signature de la convention le 19/12/2018, soit une durée globale de 12 ans). La mise à disposition peut prendre fin avant le terme prévu par l'arrêté individuel, sur demande de la collectivité d'accueil ou du fonctionnaire, dans le respect d'un préavis de 6 mois. La présente mise à disposition peut aussi faire l'objet d'une dénonciation anticipée (tel que précisée à l'article 6 de la convention susvisée et annexée au présent arrêté) et entraîner une rupture anticipée de la présente mise à disposition.

Arrêté 2020/ANC/P/74/433 du 24/06/2020

A compter du 01/07/2020, un adjoint technique titulaire, est mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale jusqu'au 18 décembre 2021 (renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 renouvellements de trois ans à compter de la date de la signature de la convention le 19/12/2018, soit une durée globale de 12 ans). La mise à disposition peut prendre fin avant le terme prévu par l'arrêté individuel, sur demande de la collectivité d'accueil ou du fonctionnaire, dans le respect d'un préavis de 6 mois. La présente mise à disposition peut aussi faire l'objet d'une dénonciation anticipée (tel que précisée à l'article 6 de la convention susvisée et annexée au présent arrêté) et entraîner une rupture anticipée de la présente mise à disposition.

Arrêté 2020/R/STV/68/434 du 25/06/2020

Dans le cadre de travaux de construction de logements, et pour des raisons techniques de sécurité, le stationnement sera strictement interdit devant le chantier rue Denis du Péage, dont l'exécution, débutée le 12 novembre 2019, se déroulera jusqu'au 31 octobre 2020.

Arrêté 2020/R/SG/19/435 du 25/06/2020

Madame Virginie OLIVIER demeurant 63 rue Jean Froissait, à Marquette lez Lille est nommée en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,

Monsieur Stanislas AUGEM demeurant 56 Hameau du Pont Blanc, à Marquette lez Lille est nommé en qualité de représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Marquette Solidarité),

Madame Joëlle DARCHICOURT, demeurant 42 rue de Wambrechies appartement B02 à Marquette lez Lille est nommée en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités (ULAM),

Monsieur Vincent FIORILE demeurant 3 rue Jean Mermoz, appartement 10 étage 4, à Marquette lez Lille est nommé en qualité de représentant des personnes handicapées (Judo Handisport Marquettois),

Madame Sylvie TIRLOY, demeurant 145 rue du Général Leclerc à Marquette lez Lille, Monsieur DEKONINCK Grégory, demeurant 2 rue de la concorde à Marquette lez Lille et Monsieur Jacques DEREMETZ, demeurant 27 rue de Lille, à Marquette-lez-Lille sont nommés au titre des personnes dites qualifiées, participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune.

Arrêté 2020/ANC/P/75/436 du 26/06/2020

Annulé

Arrêté 2020/ANC/P/76/437 du 26/06/2020

A compter du 12 juillet 2020, un agent est engagé pour exercer les fonctions d'adjoint territorial d'animation dans le cadre des séjours activités jeunesse organisés pendant les vacances d'été 2020 en qualité de contractuel de catégorie C pour une durée déterminée allant jusqu'au 20 juillet 2020 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Arrêté 2020/ANC/P/77/438 du 26/06/2020

A compter du 29 juin 2020, un agent est recruté en qualité d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 juillet 2020 Indus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2020/ANC/P/78/439 du 26/06/2020

A compter du 1 juillet 2020, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 août 2020 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de longue maladie.

Arrêté 2020/ANC/P/79/440 du 26/06/2020

A compter du 15 juillet 2020, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 août 2020 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de longue maladie.

Arrêté 2020/R/STV/69/441 du 26/06/2020

Annulé

Arrêté 2020/ANC/P/80/442 du 29/06/2020

Il est mis fin, à compter du 1 juillet 2020, à la mesure de suspension à titre conservatoire des fonctions d'un Technicien Principal 2ème classe, titulaire au 5ème échelon. Il est donc, à compter du 1 juillet 2020, réintégré au sein des services communaux sur le poste de Chargé de Projet en Aménagement Paysager.

Décision 2020/DDM/42/443 du 29/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 29/06/2020 : achat de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/43/444 du 29/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 29/06/2020 : achat de terrain pour 30 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/44/445 du 29/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 29/06/2020 : renouvellement de terrain pour 15 ans à une personne.

Décision 2020/DDM/45/446 du 29/06/2020

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 29/06/2020 : renouvellement de case pour 15 ans à une personne.

Arrêté 2020/ANC/P/81/447 du 29/06/2020

A compter du 1 juillet 2020, un technicien principal de 2^{ème} classe 5ème échelon, soit l'indice brut 444- indice majoré 390, cesse de bénéficier de la bonification indiciaire de 15 points.

Arrêté 2020/R/STV/70/448 du 29/06/2020

Le stationnement sera strictement interdit rue du Bas de l'Enfer, de la rue de la Briqueterie jusqu'au numéro 13 de la rue du Bas de l'Enfer, à l'exception des véhicules de secours, jusqu'au 7 septembre 2020.

Arrêté 2020/ANC/P/82/449 du 29/06/2020

A compter du 06 juillet 2020, un agent est recruté en qualité d'adjoint technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 24 juillet 2020 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2020/R/STB/7/450 du 29/06/2020

Un marquettois est autorisé à Installer une benne du 3 au 4 juillet 2020, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2020/ANC/P/83/451 du 29/06/2020

Un adjoint technique territorial au 6ème échelon est autorisé à reprendre ses fonctions à temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet à compter du 24/06/2020 jusqu'au 23/09/2020 inclus.

Arrêté 2020/R/STV/71/452 du 30/06/2020

Les vendredi 10 juillet et 07 août 2020, le Parc de l'étang de pêche sera exceptionnellement ouvert au public de 20h00 à 22h00 à l'occasion de la manifestation « Les pique-niques d'été ».

Arrêté 2020/R/STV/72/453 du 30/06/2020

Les vendredi 31 juillet et 21 août 2020, le Domaine du Vert Bois sera exceptionnellement ouvert au public de 20h00 à 22h00 à l'occasion de la manifestation « Les pique-niques d'été ».

Arrêté 2020/R/STV/73/454 du 30/06/2020

Les vendredi 24 juillet et 14 août 2020, le Jardin Public du Centre sera exceptionnellement ouvert au public de 20h00 à 22h00 à l'occasion de la manifestation « Les pique-niques d'été ».

Arrêté 2020/ANC/P/84/455 du 30/06/2020

Un titulaire du grade de Rédacteur principal 2ème classe, bénéficiera d'une autorisation d'exercer ses fonctions, ayant trait à la préparation et au suivi de marchés, en télétravail occasionnel : en son domicile le 2 juillet 2020.

Arrêté 2020/ANC/P/85/456 du 30/06/2020

A compter du 06 juillet 2020, un agent de maîtrise, 6^{ème} échelon, soit l'indice brut 415- indice majoré 369, cesse de bénéficier de la bonification indiciaire de 15 points.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Délibération n° 2020/2/23

OBJET : Election du Maire

Monsieur LEGRAND Dominique est élu Maire.

LE CONSEIL,
Prend acte

Délibération n° 2020/2/24

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Il propose donc de fixer le nombre de postes d'Adjoints à 7.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2020/2/25

OBJET : Election des Adjoints

Sont déclarés élus :

Adjoint : Miguel BEADES
Adjoint : Carole DEPRICK
Adjoint : Hugues DUTHOIT
Adjoint : Carine LELIEVRE
Adjoint : Jérôme MATHIEU
Adjoint : Chantal ABOUCAYA
Adjoint : Boumediene MIMOUN

LE CONSEIL,
Prend acte

Délibération n°2020/2/26

**OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE SUIVANT L'ARTICLE L2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2020/2/27

**OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES : CONSTITUTION – COMPOSITION –
DESIGNATION DES COMMISSAIRES**

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Conseillers :

- Jérôme MATHIEU
- Lydéric MAHIEUX
- Coralie VICO
- Nicolas DASSONNEVILLE
- Aurélien DUMORTIER
- Pierre Jean ANDRAL
- Dara SARNIRAND
- Arnaud DELERIVE

Sont élus à l'unanimité

COMMISSION CAPITAL HUMAIN

Conseillers :

- Chantal ABOUCAYA
- Francis CAILLAUX
- Nathalie AVINEE-MERTENS
- Johann GRUSON
- Sandrine DENYS
- Marie Thérèse CROQUETTE
- Michèle GUILBERT
- Laurence DATTIGNIE

Sont élus à l'unanimité

**COMMISSION DE L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE (EVENEMENTIEL, CULTURE,
CONSERVATOIRE)**

Conseillers :

- Carine LELIEVRE
- Emeline ALLOUCHERY
- Coralie VICO
- Angélique POUILLIE
- Damien PHILIPS
- Michèle GUILBERT
- Sandrine DENYS
- Laurence DATTIGNIE

Sont élus à l'unanimité

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Conseillers :

- **Boumediene MIMOUN**
- **Christine LAURENT**
- **Marie Thérèse CROQUETTE**
- **François HUBO**
- **Nathalie AVINEE-MERTENS**
- **Tiffany MEHDDEB**
- **Damien PHILIPS**
- **Alexandra DUTERNE**

Sont élus à l'unanimité

COMMISSION DE L'ECONOMIE GENERALE ET CONTROLE DE GESTION

Conseillers :

- **Carole DEPRICK**
- **Nicolas DASSONNEVILLE**
- **Jérôme LEGRAND**
- **Emeline ALLOUCHERY**
- **Michèle GUILBERT**
- **Catherine DERISQUEBOURG**
- **Aurélien DUMORTIER**
- **Alexandra DUTERNE**

Sont élus à l'unanimité

COMMISSION VIE SCOLAIRE, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE SPORTIVE

Conseillers :

- **Hugues DUTHOIT**
- **Véronique VERFAILLIE**
- **Catherine DERISQUEBOURG**
- **François HUBO**
- **Johann GRUSON**
- **Christine LAURENT**
- **Angélique POULLIE**
- **Jean-Claude MAMPASSI**

Sont élus à l'unanimité

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU PATRIMOINE VERT ET BATI, VIE ECONOMIQUE

Conseillers :

- **Miguel BEADES**
- **Aurélien DUMORTIER**
- **Jérôme LEGRAND**
- **Lydéric MAHIEUX**
- **Dara SARNIRAND**
- **Pierre Jean ANDRAL**
- **Tiffany MEHDDEB**

- **Arnaud DELERIVE**

Sont élus à l'unanimité

LE CONSEIL,
Prend acte

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Délibération n° 2020/3/28

OBJET : Approbation du Procès Verbal des réunions du 09 Mars 2020 et du 23 Mai 2020

Avant l'approbation du procès-verbal du 9 Mars 2020, Monsieur le Maire précise qu'une erreur matérielle s'est glissée au sein de la délibération n° 2020/1/5 « orientation d'aménagement d'une parcelle de terrain située chemin de halage de la Marque, propriété du domaine public fluvial de l'Etat (Voies navigables de France) », à savoir :

- résultat initialement indiqué des votes : Par 26 voix pour,
4 abstentions (Mme PATOU ayant le pouvoir de Mr MARQUIZEAU, Mme EROUART, Mr MAMPASSI)

**Au lieu de : par 26 voix pour,
5 abstentions (Mme DATTIGNIE, Mme PATOU ayant le pouvoir de Mr MARQUIZEAU, Mme EROUART, Mr MAMPASSI)**

Monsieur le Maire demande de prendre acte de ce vote pour ladite délibération avant de procéder à l'approbation du compte rendu.

Il précise que seuls les conseillers présents lors du précédent mandat peuvent être prendre part au vote.

LE CONSEIL,
Par 15 voix pour,
18 non votants (Mr MIMOUN, Mme CROQUETTE, Mme VERFAILLIE, Mme AVINEE, Mr GRUSON, Mr DASSONNEVILLE, Mme DENYS, Mme POUILLIE, Mr HUBO, Mme VICO, Mme LAURENT, Mr LEGRAND J, Mr MAHIEUX, Mr SARNIRAND, Mr DUMORTIER, Mme MEHDDEB, Mr DELERIVE, Mme DUTERNE)
Approuve le Procès Verbal du 9 Mars 2020.

Il est à noter qu'en séance il a été annoncé 16 voix pour mais que Madame DEPRICK ayant le pouvoir de Madame DENYS ne devait être comptabilisée que pour une voix au lieu de deux car Madame DENYS n'était pas conseillère municipale le 9/3/2020 et ne pouvait donc pas prendre part au vote. Le vote est donc rectifié à 15 voix pour.

LE CONSEIL,
A l'unanimité,
Approuve le Procès Verbal du 23 Mai 2020

Délibération n°2020/3/29

OBJET : RENOUVELLEMENT DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERSES INSTANCES INTERNES ET EXTERNES A LA COMMUNE

1^{ère} partie : RENOUVELLEMENT DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES INSTANCES INTERNES A LA COMMUNE

I) Commission d'Appel d'Offres et des Bureaux d'Adjudications

(art L1411-5 ; L1414-2 ; D1411-3 à D1411-5 du CGCT)

Commission de jury de concours

(article R 2162-24 Code de la Commande Publique)

Commission de délégation de service public et de concessions

(art L 1411-5 du CGCT) :

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| - DEPRICK Carole | - DASSONNEVILLE Nicolas |
| - LEGRAND Jérôme | - PHILIPS Damien |
| - GUILBERT Michèle | - ALLOUCHERY Emeline |
| - BEADES Miguel | - DERISQUEBOURG Catherine |
| - DELERIVE Arnaud | - DUTERNE Alexandra |

II) Comité Technique :

Monsieur le Maire : comme Président du Comité Technique de la Commune

4 titulaires :

- ABOUCAYA Chantal
- AVINEE Nathalie
- CAILLAUX Francis
- MAMPASSI Jean-Claude

4 suppléants :

- CROQUETTE Marie Thérèse
- DENYS Sandrine
- GUILBERT Michèle
- DATTIGNIE Laurence

Le conseil à l'unanimité approuve la désignation de ces membres.

III) Comité de Jumelage et Parrainage :

En application des statuts du Comité, il est proposé de désigner le Maire en tant que Président et 5 membres titulaires.

5 titulaires :

- CAILLAUX Francis
- POUILLIE Angélique
- MAHIEUX Lydéric
- GUILBERT Michèle
- VERFAILLIE Véronique

Le conseil à l'unanimité approuve la désignation de ces membres.

2^{ème} partie : RENOUELEMENT DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES INSTANCES EXTERNES A LA COMMUNE**I) MEL- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant

Titulaires :

- DEPRICK Carole

Suppléants :

- DASSONNEVILLE Nicolas

Le conseil à l'unanimité approuve la désignation de ces membres.

II) Association Lille Orientation Relais Emploi (ALORE) :

Il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant

Titulaires :

- MIMOUN Boumediene

Suppléants :

- LAURENT Christine

Le conseil à l'unanimité approuve la désignation de ces membres.

III) Association de Soins à Domicile :

Monsieur le Maire est membre de droit

Il est proposé de désigner 2 titulaires et deux suppléants

Titulaires :	Suppléants :
- CROQUETTE Marie-Thérèse	- LAURENT Christine
- DENYS Sandrine	- MEHDDEB Tiffany

Le conseil à l'unanimité approuve la désignation de ces membres.

IV) EPSM Lommelet Conseil de Surveillance

En application des articles L6143-5, L6143-6 et R6143-1 du Code de la Santé Publique, Monsieur le Maire est membre de droit, il est proposé de désigner 1 titulaire et un suppléant.

Titulaires :	Suppléants :
- DUMORTIER Aurélien	- HUBO François

Le conseil à l'unanimité approuve la désignation de ces membres.

V) CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole

En application des statuts, il est proposé de désigner 1 titulaire et un suppléant.

Titulaires :	Suppléants :
- MIMOUN Boumediene	- AVINEE Nathalie

Le conseil à l'unanimité approuve la désignation de ces membres.

Délibération n°2020/3/30

OBJET : RENOUELEMENT DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERSES INSTANCES EXTERNES A LA COMMUNE : SYNDICAT DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES FERMES

I) SIVOM – Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple :

Il convient d'élire 6 titulaires et 6 suppléants.

Sont nommés assesseurs Messieurs CAILLAUX Francis et DELERIVE Arnaud.

1^{er} siège (1 titulaire et 1 suppléant) :

Sont élus

Titulaire	Suppléant
LEGRAND Dominique	AVINEE Nathalie

2^{ème} siège (1 titulaire et 1 suppléant)

Sont élus

Titulaire	Suppléant
BEADES Miguel	SARNIRAND Dara

3^{ème} siège (1 titulaire et 1 suppléant)

Sont élus

Titulaire**MATHIEU Jérôme****Suppléant****ANDRAL Pierre-Jean****4^{ème} siège (1 titulaire et 1 suppléant)**

Sont élus

Titulaire**DEPRICK Carole****Suppléant****GRUSON Johann****5^{ème} siège (1 titulaire et 1 suppléant)**

Sont élus

Titulaire**LELIEVRE Carine****Suppléant****ALLOUCHERY Emeline****6^{ème} siège (1 titulaire et 1 suppléant)**

Sont élus

Titulaire**DENYS Sandrine****Suppléant****MAHIEUX Lydéric**

Il est précisé que le document se rapportant à l'élection de ce 6^{ème} siège rempli par les assesseurs et la secrétaire de séance comporte une erreur en ce sens où il mentionne les résultats pour DELERIVE Arnaud (titulaire) et DUTERNE Alexandra (suppléante) alors que le vote portait bien sur DELERIVE Arnaud (titulaire) et DATTIGNIE Laurence (suppléante).

II) Syndicat Intercommunal Gestion Fourrière des Animaux Errants :

Sont élus

Titulaire :**CAILLAUX Francis****Suppléant :****PHILIPS Damien****III) SIGAL – Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'aménagement de l'aérodrome de Lille/Marcq-en-Barœul :**

Il convient d'élire 4 titulaires et 4 suppléants.

1^{er} siège (1 titulaire et 1 suppléant) :

Sont élus

Titulaire**BEADES Miguel****Suppléant****DUMORTIER Aurélien****2^{ème} siège (1 titulaire et 1 suppléant) :**

Sont élus

Titulaire**Suppléant**

LEGRAND Dominique

MAHIEUX Lydéric

3ème siège (1 titulaire et 1 suppléant) :
Sont élus

Titulaire
MATHIEU Jérôme

Suppléant
HUBO François

4ème siège (1 titulaire et 1 suppléant) :
Sont élus

Titulaire
ANDRAL Pierre-Jean

Suppléant
VICO Coralie

Délibération n°2020/3/31

OBJET : ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS

Répartition des sièges, 7 titulaires :

- MIMOUN Boumediene
- CROQUETTE Marie-Thérèse
- LAURENT Christine
- VICO Coralie
- GUILBERT Michèle
- GRUSON Johann
- DUTERNE Alexandra

Les 7 membres nommés par Monsieur le Maire seront désignés, par arrêté, à l'issue de la période de publicité légale préalable.

Délibération n°2020/3/32

OBJET : DETERMINATION DES MONTANTS ET TAUX APPLICABLES AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX, DANS LE RESPECT DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2020/3/33

OBJET : MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2020/3/34

OBJET : Droit à la formation des élus

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2020/3/35

OBJET : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur le Maire demande donc à ses collègues de :

- fixer le nombre de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à 8 membres répartis comme suit : le Maire président de droit, 5 membres du Conseil Municipal, 2 représentants d'associations locales.

- BEADES Miguel
- ANDRAL Pierre-Jean
- MAHIEUX Lydéric
- GRUSON Johann
- MAMPASSI Jean-Claude

- Nommer les représentants des associations suivantes :

- DE CASTRO Bruno
- OLIVIER Virginie

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2020/3/36

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION D'UN DOMAINE PUBLIC MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UNE GUINGUETTE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2020/3/37

OBJET : COMPTE-RENDU DU VERSEMENT D'UNE SOMME DE 1 000 EUROS AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE LE COVID 19

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Point n° 2020/3/38

OBJET : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL,
Prend acte

Nous,
Dominique LEGRAND,



Le Maire de la Commune de Marquette lez Lille,
Certifions conforme ce présent recueil des actes
Administratifs comportant 36 feuillets.
Fait à Marquette lez Lille, le 24 Juillet 2020